

présentons devant vous, nous y venons aussi comme Evêques & comme Ministres des Autels exposer à vos yeux les sentimens ou les besoins de l'Eglise de France. Quand la Foi est en danger, nous vous supplions de nous permettre d'employer les moyens les plus efficaces pour la conserver dans toute sa pureté : si les Libertez de l'Eglise sont attaquées, nous implorons vôtre Autorité pour les maintenir ; & quel que soit le sujet qui nous amene, l'honneur que nous avons de parler au Fils aîné de l'Eglise & au Protecteur de la Foi, nous inspire la juste confiance d'être favorablement écoulez.

Pour la première fois le Clergé de vôtre Royaume a la douleur de se separer sans avoir concouru aux desirs de son Souverain. Nous osons pourtant nous flatter que vous ne trouverez dans nos démarches que des preuves de nôtre fidelité. Les dons du Clergé de France ont fourni d'abondantes ressources dans toutes les necessitez de l'Etat. Toujours animez du même esprit, nous sommes prêts à faire de nouveaux efforts ; nous ne cherchons qu'à concilier ce que nous devons à l'Etat avec ce que la Religion exige de nous, & qu'à donner des marques éclatantes du zèle que nous avons pour le service de V. M., sans blesser les immunitéz de nos Eglises :

Nos Biens ont été consacrez par la pieuse liberalité des Fideles à la décoration des Temples & des Autels, à l'entretien des Ministres de la Religion, & au soulagement des pauvres. Simples Dépositaires de ces Biens, nous ne pouvons ni en changer la nature, ni en détourner la destination. Une des principales obligations de nôtre Ministère est de veiller à la conservation des immunitéz établies par la Loi de Dieu, & reconnus par tous les Rois vos Prédécesseurs ; & si nous desirons d'être maintenus dans

la